
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 JUIN 2021 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 7 juin 2021 à 19 h et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 7 juin 2021 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Présences: Siège no 1: Marcel Gendron
 Siège no.2 : Réjean Vachon
 Siège no 3: Doris Martineau
 Siège no 4 : Jean Martel
 siège no. 5 Sylvain Hébert
 Siège no 6 : Pierre Reid

Assistent également à la séance, par téléconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Adèle Madore.

Les personnes présentes s'ont identifiées par la directrice générale.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 juin 2021 à 19 hres

ORDRE DU JOUR

Pensée : S'affirmer ne veut pas dire parler haut et fort, mais parler franc et vrai.

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ©

Assemblée ordinaire du 3 mai 2021

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de mai 2021, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

7.01

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER ©

8.1 salaires du 1^{er} mai au 22 mai 2021 ©

Employés 7 142.08 \$ dépôt direct

achats listes ©

2021-05C 6 935.55 \$

2021-06A 109 798.20\$

2020-06B 8 958.40 \$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mai en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01

10.00 AVIS DE MOTION

10.01

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Soumission pour des caméras qui enregistre l'image et la voix

11.02 Demande de dérogation pour le 141 Gosford Ouest (CCU a accepté)

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile

Maire : MRC

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport du mois de mai 2021

Travaux à faire en juin 2021

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis en mai 2021

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

2^e versement des taxes le 22 juin 2021

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Rapport du maire sur la situation financière 2020

13.02 Embauche de l'inspecteur en bâtiment

13.03 Coûts des travaux pour l'asphaltage sur le chemin Bassin Sud et la rue Angus Nord

13.04 Dépôt projet d'entente fourniture d'eau potable –avenue de la Tuilerie

13.05 Inspection des bornes-fontaines sur l'Avenue de la Tuilerie – Quali-d'eau

13.06 Soumission pour refaire les rampes d'escalier à l'extérieur et les marches du bureau

13.07 Soumission pour le lignage des rues (Marquage et Traçage du QC)

13.08 Changer l'ordinateur de bureau de l'inspecteur

13.09 Chaises à donner aux loisirs d'Ascot Corner (réservé 40 cuir noir ou brun)

13.10 Demande du 206 Gosford Est d'acquérir le terrain et modifier la réglementation

13.11 Règlement d'emprunt Régie des incendies de la Région d'East Angus

13.12 Aménagement des enseignes 253 et rte 112 par Horti-Plus

13.13 Changer ponceau ch. Lipsey est – mitoyen avec East Angus

13.14 Résolution pour la constitution du comité MADA-Famille avec East Angus

14.00 INVITATIONS

14.01

15.00 VARIA

- 15.01 Publicité pour le marché public 2021- suivi
- 15.02 Compte rendu de l'écocentre 2021
- 15.03 Conteneur pour la peinture et huile usée (résolution)
- 15.04 Proposition asphalte stationnement garage municipal
- 15.05 Remerciement pour un voyage de compost GSI environnement
- 15.06 Divulgateion à la Commission municipale du Québec (CMQ)

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

La directrice générale à la demande

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE,

2021-107

résolution no 2021-107

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau

APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-108

résolution no 2021-108

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau

APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé en laissant le point « Varia » ouvert:

A D O P T É E

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

2021-109

résolution no 2021-109

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

A D O P T É E

4.0 CORRESPONDANCE

2021-110

résolution no 2021-110

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la correspondance reçue durant le mois de mai 2021 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19, aucune question.

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

Aucune demande

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

Aucun

8.0 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mai 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

2021-111

résolution no 2021-111

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'APPROUVER les salaires du mois de mai 2021 pour un montant de :
salaires du 1^{er} mai au 22 mai 2021 ©

Employés 7 142.08 \$ dépôt direct

selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

D'APPROUVER les listes des comptes à payer totalisant :

2021-05C	6 935.55 \$
2021-06A	109 798.20 \$
2020-06B	8 958.40 \$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.0 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun

10.0 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-04 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean Martel que lors d'une séance ultérieure de ce conseil, il procédera à l'adoption du règlement.

Le conseiller, M. Jean Martel, dépose le projet de règlement numéro 2021-02 portant sur la gestion contractuelle.

Ledit projet de règlement 2021-02 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance de ce conseil.

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 SOUMISSION POUR DES CAMÉRAS QUI ENREGISTRE L'IMAGE ET LA VOIX

ATTENDU que la municipalité avait installé des caméras dans l'hôtel de ville il y a quelques années et que la possibilité d'enregistrer le son n'est pas possible;

2021-112

résolution no 2021-112

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité autorise l'installation de 4 caméras d'un système d'enregistrement numérique de la compagnie Les entreprises Roger Boisvert Inc. selon la soumission datée du 6 mai 2021 au coût de 3400\$ en plus des taxes applicables.

A D O P T É E

11.02 DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE 141 GOSFORD OUEST

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau de l'inspecteur en bâtiment, pour le lot 4 182 075, propriété sise au 141, chemin Gosford Ouest :

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la hauteur du garage détaché ;

Le règlement de zonage 6-2000, article 6.4, limite la hauteur d'un garage résidentiel détaché à 6 mètres. La demande de dérogation mineure est pour permettre une hauteur de 7,315 mètres. Le demandeur déclare que la maison a une hauteur de 10,36 mètres, la hauteur du garage projeté serait donc inférieure au bâtiment principal.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure des propriétaires du 141 Gosford Ouest, Westbury à l'unanimité;

2021-113

résolution no 2021-113

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Vachon
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil accepte la dérogation mineure et autorise la construction d'un garage résidentiel détaché d'une hauteur de 7,315 mètres selon le plan présenté par les propriétaires.

A D O P T É E

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale et régie des Hameaux
Une réunion de la régie des Hameaux se tiendra le 15 juin 2021

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies
Une nouvelle rencontre se tiendra à la régie des incendies mardi pour une modification au règlement d'emprunt.

Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs, sécurité civile
Réunion sport loisir famille le 13 mai 2021. Une première rencontre de MADA a eu lieu avec les membres du comité de East Angus.

Conseillère #4 Jean Martel : Chambre de commerce et sécurité civile
Rien de spécial

Conseiller #5 Sylvain Hébert : voirie et régie des incendies
Rien d'autre que Réjean Vachon pour la Régie des Incendies

Conseiller #6 Pierre Reid : sécurité civile et voirie
Rien

Maire : MRC

M. le maire fait un compte rendu de la réunion des maires.

La MRC a terminé son année avec 461000\$ de surplus

Internet haute vitesse sur tout le territoire d'ici septembre 2022

b) Rapports – chef d'équipe

Rapport des travaux faits en mai 2021

Rapport des travaux à faire en juin 2021

c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Mme Boivin dépose son rapport des permis

d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière

2^e versement des taxes le 22 juin 2021

RAPPORT DES DÉPENSES DE DÉNEIGEMENT 2020-2021

La directrice générale dépose un rapport des dépenses de déneigement de l'hiver 2020-2021.

Le contrat pour l'acquisition du terrain pour le parc dans le développement Godbout a été signé.

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2020

M. le maire, Gray Forster dépose son rapport sur la situation financière 2020. Le rapport sera inscrit à la fin du procès-verbal et sera publié sur le site de la municipalité.

13.02 EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

M. Rancourt a accepté de travailler comme inspecteur à raison de 1 journée par semaine lors de sa retraite.

13.03 COÛTS DES TRAVAUX POUR L'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN BASSIN SUD ET LA RUE ANGUS NORD

ATTENDU que des travaux de réparations d'asphalte avaient été prévus en 2020 et que la température nous a empêché des faire;

ATTENDU que le montant budgété était environ 40 000\$ pour les 2 chemins ;

2021-114

résolution no 2021-114

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil accepte le montant d'environ 20 000\$ de plus pour réparer l'asphalte sur le chemin Bassin Sud ce qui a été mis sur les chemins soit 251 tm d'asphalte au total par la compagnie Pavage Estrie Beauce.

A D O P T É E

13.04 DÉPÔT PROJET D'ENTENTE FOURNITURE D'EAU POTABLE – AVENUE DE LA TUILERIE

Le maire, M. Gray Forster, la directrice générale, Mme Adèle Madore et l'avocate de la municipalité, Mme Annie Aubé ont rencontré les dirigeants de la Ville de East Angus, madame la mairesse, Lyne Boulanger, le directeur général et le trésorier le

Ce qui a été décidé lors de cette rencontre c'est que l'avocate prépare une entente pour la fourniture de l'eau sur l'avenue de la Tuilerie ce qui a été présenté à la Ville.

La Ville nous a proposé des changements que nous avons immédiatement corrigés et que nous leur avons fait parvenir.

Après le dépôt, la Ville nous a fait parvenir une nouvelle entente que la municipalité ne peut accepter.

La municipalité de Westbury demande de rencontrer les représentants de la Ville.

Le maire, la directrice générale et les conseillers suivants Jean Martel, Réjean Vachon et Pierre Reid sont intéressés à participer à la rencontre en plus de l'avocate de la municipalité.

13.05 INSPECTION DES BORNES-FONTAINES SUR L'AVENUE DE LA TUILERIE – QUALI-D'EAU

2021-115

résolution no 2021-115

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'autoriser l'inspection des 4 bornes d'incendie de la municipalité de Westbury sur le chemin Avenue de la Tuilerie par la compagnie Quali-d'eau au coût de 140\$ chaque selon la soumission déposée par le propriétaire Claude Boisclair.

A D O P T É E

13.06 SOUMISSION POUR REFAIRE LES RAMPES D'ESCALIER À L'EXTÉRIEUR ET LES MARCHES DU BUREAU

2021-116

résolution no 2021-116

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE demander des soumissions pour refaire les marches et les rampes à l'entrée du bureau municipal.

A D O P T É E

13.07 SOUMISSION POUR LE LIGNAGE DES RUES (MARQUAGE ET TRACAGE DU QC)

ATTENDU que la municipalité a reçu 3 soumissions pour les travaux de lignages des chemins asphaltés;

2021-117

résolution no 2021-117

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gendron
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité accepte la soumission de Marquage et Traçage du Québec pour le montant de 4 950\$ en plus des taxes applicables pour environ 22 km.

A D O P T É E

13.08 CHANGER L'ORDINATEUR DE BUREAU DE L'INSPECTEUR

ATTENDU que l'ordinateur du bureau de l'inspecteur fonctionne au ralenti et devrait être amélioré;

2021-118

résolution no 2021-118

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur complet sans écran pour remplacer celui du bureau de l'inspecteur au coût de 1181.95\$ en plus des taxes applicables de la compagnie Informatique INPRO selon la soumission 5689 datée du 28 juin 2021.

QUE l'installation et la livraison soient faites au bureau au coût estimé de 414.50 \$ en plus des taxes applicables.

A D O P T É E

13.09 CHAISES À DONNER AUX LOISIRS D'ASCOT CORNER (RÉSERVÉ 40 CUIR NOIR OU BRUN)

ATTENDU que le comité des loisirs d'Ascot Corner a annoncé qu'il voulait se départir de 190 chaises pour des nouvelles;

ATTENDU que le comité a offert sur internet la disponibilité des chaises à donner et que nous sommes intéressés étant donné qu'ils sont tous pareils et en bonne condition;

2021-119

résolution no 2021-119

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau

APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité informe les loisirs d'Ascot Corner qu'elle serait intéressée à prendre 40 chaises pareilles en cuir noir ou brun et qu'un montant de 100\$ soit envoyé à l'organisation des loisirs comme contribution volontaire.

A D O P T É E

**13.10 AUTORISATION À SIGNER UN ACTE DE CESSION DANS LE DOSSIER
DU 206 GOSFORD EST, AVEC LE PROPRIÉTAIRE, M. MARCEL
MÉNARD**

CONSIDÉRANT que la propriété située au 206, chemin Gosford Est a subi des dommages lors de l'inondation de 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 31 du décret numéro 403-2019 concernant l'établissement du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, la municipalité peut acquérir le terrain pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis du propriétaire a été reçu le 5 mai 2021 à l'effet qu'il désirait céder son terrain à la municipalité, le tout conformément au décret;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

résolution no 2021-120

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Réjean Vachon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir le terrain 4 183 022, situé au 206, chemin Gosford Est pour la somme nominale de 1 \$;

QUE Le propriétaire doit :

- 1° procéder à la démolition de sa résidence;
- 2° procéder à l'élimination des fondations résiduelles de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour la sécurité des personnes.

Si le propriétaire de la résidence cède le terrain sur lequel elle se situe à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$, il s'engage également à :

- 1° procéder à la démolition ou au déplacement sur un autre terrain de tous les autres biens situés sur son terrain, y compris de leurs fondations;
- 2° fournir les documents faisant foi de la cession du terrain à la municipalité.

QUE le propriétaire ait obtenu tous les permis et toutes les approbations nécessaires à leur exécution selon l'entente signée avec le ministère de la Sécurité publique du Québec en date du 5 mai 2021 dans le dossier 25258.

QUE le conseil municipal nomme monsieur Gray Forster, maire et madame Adèle Madore, directrice générale, pour signer l'acte de cession, pour et au nom de la municipalité, le tout sous réserve de la démolition ou du déplacement sur un autre terrain de tous les biens, y compris leurs fondations.

QU'une copie de la résolution soit envoyée au propriétaire, M. Marcel Ménard, à l'avocat du propriétaire, M. Pierre Lessard et au Ministère de la Sécurité publique à l'attention de Mme Marie-Eve Durocher.

A D O P T É E

13.11 RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉGIE DES INCENDIES DE LA RÉGION D'EAST ANGUS

Reporté à une séance ultérieure

13.12 AMÉNAGEMENT DES ENSEIGNES 253 ET RTE 112 PAR HORTI-PLUS

2021-121

résolution no 2021-121

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil accepte la soumission de Ferme Horti-Plus l'aménagement des nouvelles enseignes à l'entrée de la municipalité au coût de 765\$ par enseigne pour l'aménagement au complet et une garanti de 1 an.

ADOPTÉE

13.13 CHANGER PONCEAU CH. LIPSEY EST – MITOYEN AVEC EAST ANGUS

ATTENDU que la municipalité avait demandé une évaluation des coûts pour la réfection du chemin Martineau et des chemins Lipsey Est et Ouest par la compagnie d'ingénieur EXP;

ATTENDU que la municipalité avait accepté l'estimation préparée par EXP pour les chemins mitoyens et était prête à faire la réfection du chemin Lipsey Est en changeant le ponceau qui est problématique depuis plusieurs années;

ATTENDU que le document préparé par EXP a été reçu par la Ville différemment et qu'il voulait commencer avec les travaux du chemin Martineau en premier sinon il se retirait du dossier;

ATTENDU que depuis cette proposition plusieurs plaintes ont été transmises à la municipalité concernant le ponceau sur le chemin Lipsey Est et qu'il serait très important qu'il soit changé ce qui a été demandé à la firme EXP en accord avec la Ville de East Angus;

2021-122

résolution no 2021-122

IL EST PROPOSÉ à la majorité des membres présents
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise les travaux du chemin Lipsey Est qui consiste à changer le ponceau existant situé à environ 400 mètres à l'est de la rue Plamondon et refaire le chargement dans le secteur selon l'estimé présenté par Frédéric Blais de la firme EXP. daté du 25 mai 2021 et sur acceptation par la Ville des travaux payable à 50%.

QUE l'estimation des travaux préparés par Exp sera payable à parts égales par la municipalité de Westbury et la Ville de East Angus même si une des municipalités décidait de ne pas donner suite au projet.

ADOPTÉE

13.14 RÉSOLUTION POUR LA CONSTITUTION DU COMITÉ MADAFAMILLE AVEC EAST ANGUS

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au Programme de soutien

à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles.

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE

2021-123

résolution no 2021-123

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury autorise la création du comité de pilotage MADA-Famille.

QUE la municipalité de Westbury confie au comité de pilotage MADA-Famille le mandat de lui faire une recommandation menant à la réalisation de la politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et famille qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :

- 1) Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux personnes âgées et une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue.
- 2) Rédiger une politique municipale des aînés et de la famille et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois.

QUE le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs seront définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Famille.

QUE le comité de pilotage MADA-Famille de la municipalité de Westbury sera formé des personnes suivantes :

Nom	Responsabilité de représentation
Sabrina Denault-Lapointe	Organisme de la communauté (La Relève HSF)
Katia Palardy ou Martine Charest	Moisson HSF
France Lebrun	Organisme de la communauté (Centre d'action bénévole du HSF)
Michel Guilette	Président FADOQ East-Angus
Hélène Lepitre	Administratrice FADOQ East-Angus
Adèle Madore	Directrice générale – Responsable administrative
Doris Martineau	Élue RQFA

ADOPTÉE

14.00 INVITATIONS

Aucune

15.00 VARIA

15.01 PUBLICITÉ POUR LE MARCHÉ PUBLIC 2021 - SUIVI

Une publicité paraîtra dans le journal invitant les producteurs à s'inscrire afin que les gens puissent passer par leur site internet pour faire leur commande et un point de dépôt au marché public serait disponible les jeudis entre 16 et 18h30.

15.02 COMPTE RENDU DE L'ÉCOCENTRE TENU LE 29 MAI 2021 DE 9 À MIDI

Plusieurs personnes ont participé à l'événement.

15.03 CONTENEUR POUR LA PEINTURE ET LES HUILES USÉES

2021-124

résolution no 2021-124

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte d'installer un conteneur pour la récupération de la peinture et des huiles usées au bureau municipal 168 route 112 en collaboration avec la MRC du Haut St-François.

QUE le conteneur soit verrouillé afin de ne pas accepter n'importe lequel produit et une publicité sera faite dans le bulletin municipal.

A D O P T É E

15.04 PROPOSITION ASPHALTE STATIONNEMENT GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite auprès de 2 fournisseurs d'asphalte pour le stationnement du garage municipal;

2021-125

résolution no 2021-125

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Doris Martineau et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Pavage Estrie Beauce au coût de 14 000\$ pour l'asphaltage du stationnement du garage environ 600 mètres carrés selon l'estimé présenté par la compagnie.

A D O P T É E

15.05 REMERCIEMENT POUR UN VOYAGE DE COMPOST GSI ENVIRONNEMENT

2021-126

résolution no 2021-126

IL EST PROPOSÉ à la majorité des membres présents
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'une lettre de remerciement soit envoyée à la compagnie GSI Environnement pour nous avoir donné 1 voyage de compost à l'achat d'un voyage.

ADOPTÉE

Le conseiller Sylvain Hébert déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion.

15.06 DIVULGATION À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités l'obligation de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 5 février 2018, le *Règlement numéro 2018-02 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution portant le numéro 2021-060, le 1^{er} mars 2021, mandatant l'avocate de la Municipalité afin d'obtenir un avis sur des situations potentielles de conflits d'intérêts des élus;

CONSIDÉRANT l'avis reçu relativement à une situation concernant le conseiller au siège numéro 5;

CONSIDÉRANT la participation de ce conseiller aux délibérations et au vote relativement au service de ramassage des conteneurs par la Municipalité les 11 janvier et 10 février 2021, soit les résolutions portant les numéros 2021-022 et 2021-043;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge qu'un manquement au Code d'éthique a pu être commis et qu'il y a lieu de soumettre une divulgation à la Commission municipale du Québec afin qu'une enquête soit effectuée;

2021-127

résolution no 2021-127

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Doris Martineau
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À LA MAJORITÉ,

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une divulgation à la Commission municipale du Québec afin qu'une enquête soit effectuée par cet organisme indépendant relativement à la participation du conseiller numéro 5 aux délibérations et au vote sur les résolutions portant les numéros 2021-022 et 2021-043, eu égard aux dispositions du Code d'éthique des élus de la Municipalité;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à fournir tous les documents requis, le cas échéant, par la Commission municipale du Québec, dans le cadre de l'enquête;

Le conseiller Pierre Reid vote contre

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

17.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2021-128

résolution no 2021-128

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 19 : 50 heures.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Adèle Madore, directrice générale et sec.-très.

Gray Forster
Maire

Adèle Madore
Directrice générale/secrétaire-trésorière